



SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE METZ



Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-sur-Moselle
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-SUR-MOSELLE
Tel 03 87 30 90 26 * Fax 03 87 30 90 78

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 23 octobre 2017 à 16 heures 00

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 17 octobre 2017, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le Comité s'est réuni le 23 octobre 2017 à 16 heures 00 minutes à la mairie d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 17 octobre 2017. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Étaient présents :

Madame Brigitte HENRY et Messieurs Jean François COUROUVE, Jean-Claude SCHOENACKER, Raymond LECLERRE, Yves CLARIS, Christian FORFERT

Absents excusés : Mestafa KHALDI, Daniel DREUILLAUD, Jean-François LOSCH, Nadine SCHOLTES, Anthony CANTELE, Pascal JOLIOT, Guy POUGET, Catherine ALBERT

Secrétaire de séance : Brigitte HENRY

Assistaient également : Anne BOYER (Trésorière) - Karine SANTO (SG du SMGF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Brigitte HENRY est élue pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – EXERCICE 2017

Les travaux d'aménagement réalisés par l'Entreprise Etienne en forêt communale de Jussy sont achevés.

Lors de sa séance du 27 septembre 2017, le Conseil a approuvé la proposition d'un crédit relais d'un montant de 45 000 €. Toutefois, afin de pouvoir mandater les factures correspondantes, le Président explique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget 2017.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de modifier le budget, en section d'investissement, comme suit :

En dépenses :

Opération 600, article 2145 : + 45 000,00 €

En recettes :

Opérations financières, article 1641 : + 45 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.